



## Charte du compétiteur Altiroc

### Cours compétition

Cette année tu es inscrit(e) dans le groupe compétition. Pour retenir ta candidature, les encadrants se sont basés sur ta motivation, ton degré d'autonomie et ton désir de progression et non sur ton niveau qui ne sera jamais pour nous le plus important.

Le statut de compétiteur offre un certain nombre d'avantages mais aussi quelques devoirs et responsabilités.

- 1-Tu as accès à toutes les séances adultes.
- 2-Tu peux participer, à partir de 14 ans, et après accord du responsable, aux sorties de week-end adultes (fontainebleau, falaises, etc.)
- 3-Tu bénéficieras de sorties spécifiques (autres murs, salles de blocs, falaises, etc.)
- 4-Tes inscriptions aux compétitions sont prises en charge par le club.
- 5-Tu disposeras d'un tee-shirt *Altiroc* personnalisé (prénom)\*

#### En échange de ces avantages tu t'engages à :

- 1- Etre présent aux deux séances d'entraînement hebdomadaire et aux sorties spécifiques ;
- 2- Suivre les instructions des entraîneurs (y compris en matière d'échauffement et de renforcement musculaire) ;
- 3- Etre exemplaire en matière de respect des règles de sécurité ;
- 4- Participer à **toutes les compétitions** auxquelles les responsables du club te demanderont de t'inscrire (championnats départementaux ou régionaux de blocs et de difficulté, challenge de l'Essonne, etc.)
- 5- Faire preuve, durant les compétitions où tu représentes le club, de la plus grande correction envers les autres compétiteurs, les arbitres et les organisateurs.

(Les jeunes grimpeurs qui ne veulent pas suivre ces quelques règles choisiront un cours enfants ou adolescents « classique » ou, s'ils ont plus de 16 ans, suivront les séances adultes.)

Fait à Grigny le :

Signature :

\* La remise du tee-shirt est liée à la date de leur confection.